



Séance du 27 juin 2023

**Nombre de membres en
exercice** : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS
Représentés : Jean-Noël PAYSSAN par Pierre PAILHON, Christine FOURTANE par Vivien PUERTOLAS

Excuses : Hervé REGARDIER

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 19h34.

Monsieur le Maire nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Christine FOURTANE à Vivien PUERTOLAS et par Jean-Noël PAYSSAN à Pierre PAILHON.

Objet : Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 9 juin 2023 (séances de 20 h 30 et 21 h)

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

Sans objet

Objet : Remplacement du véhicule communal - DE 2023 036

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le véhicule communal est en panne. Compte tenu de l'ancienneté de ce véhicule et de sa vétusté actuelle, il est maintenant nécessaire de le remplacer.

Il présente le véhicule d'occasion qui pourrait convenir. Il s'agit d'un fourgon de 2013, de marque Citroën, modèle Jumper avec une motorisation diesel. Le prix d'achat est fixé à 10 500 € HT.

Il faudrait également rajouter l'acquisition d'une remorque deux essieux de 750 kgs avec sa benne et équipée de rehausses grillagées pour les déplacements des équipements de tonte, le transport de matériaux... Le devis reçu pour ce matériel se monte à 2 303,76 € HT et inclut les frais de carte grise et d'immatriculation.

Il demande au conseil municipal de se positionner sur ces acquisitions.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le conseil municipal :

- valide l'achat d'un nouveau véhicule communal, à savoir un fourgon Citroën Jumper diesel de 2013, pour un total de 10 500 € HT,
- valide l'achat d'une remorque deux essieux de 750 kgs avec benne et rehausses grillagées, pour un total de 2 303,76 € HT, carte grise et immatriculation incluses.

Objet : Questions diverses

Sans objet

La séance est clôturée à 19h53.